



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 ET DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023 DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL ET DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON ET MODIFICATION HEURE DE TENUE SÉANCE ORDINAIRE

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la susdite Ville :

QU'au cours d'une séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel à être tenue le 14 décembre 2020, à 18 h, seront présentés pour adoption les prévisions budgétaires 2021 de même que le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 de l'Agglomération.

QU'au cours de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson à être tenue le 14 décembre 2020, à 19 h 15, seront présentés pour adoption les prévisions budgétaires 2021 et le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 de la Ville.

QUE cette séance extraordinaire sera suivie de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville à 20 h 30.

Ces séances se tiendront par visioconférence (Zoom) et un lien Internet par séance sera disponible sur le site Internet municipal dans l'onglet « Calendrier des séances 2020 et ordres du jour » de la rubrique « Séances du conseil », de l'onglet « Ma Ville », au : <https://lacmasson.com/ma-ville/seances-du-conseil> afin que les personnes intéressées puissent se joindre en ligne.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020 pour la Ville, en vertu du règlement # 145-2020, et depuis le 28 octobre 2020 pour l'Agglomération, en vertu du règlement # AG-049-2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 3 décembre 2020.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal le 3 décembre 2020, tel que prévu aux règlements # 145-2020 (Ville) adopté le 16 mars 2020 et # AG-049-2020 (Agglomération) adopté le 19 octobre 2020, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville également le 3 décembre 2020.